



## probleme d'infiltration ou de condensation litige sur les recherc

Par **justemilie**, le **18/10/2012** à **10:26**

Bonjour,

je suis syndic bénévole et j'aurais voulu avoir un renseignement sur la responsabilité a qui appartient de faire les recherches et les frais, voici ma question.

la copropriété a refait l'etancheite du toit terrasse et laisser a la charge du propriétaire la surface de marche (Carrelage) a ce jour il apparait que dans son appartement placer sous la terrasse il y aurait eu une infiltration d'ou constat entre assurance ainsi que la décennale qui nous demande d'en apporter la preuve sauf que depuis 7 mois que cela dure le propriétaire n'a plus eu d'infiltration malgré les pluies donc je pense que c'est peut etre de la condensation car ils ont un plafond en lambris au plafond et des plaque l'isolation a l'interieur , est ce au propriétaire d'engager ces recherches car l'isolant est chez lui et ne fait pas parti du gros œuvre.

J'espere avoir était plus ou moins clair

Merci pour l'aide